

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 11 avril 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

Date de convocation  
5 avril 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

**Objet de la délibération**

**59-2005**  
**Maison de la poterie et retraitement de l'avenue du Monument à Saint Jean de Fos :**  
**maîtrise d'ouvrage déléguée**

L'an deux mille cinq, le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle Jean Jaurès à Saint Pargoire, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel-M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges – M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise – M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André — M. LASSALVY Christian –M. GOMEZ René –Mme BARRAL Hélène- M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis – M. YVANEZ André – M. MANEIRO Charles - - Mme FOURNEL Michèle – M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. ASENSI Raphaël –M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie – M. ANDRIEUX Jacques – M. REQUIRAND Daniel – Mme GERBAL Renée – M. RUIZ Jean-François – M. ASTIE Michel- M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LAURIAC Gérard – Mme WETZEL Anne Marie - Mme GUERRE Nicole – M. PALOC Eric

**Absents excusés :** M. SALASC Philippe – M. JOVER Jean Marcel - M. POUJOL Robert – M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. - ROQUAIN Jean Michel

**Absents :** M. AGOSTINI Jean André – M. ARNAL Richard – Mme VIVEN Isabelle –M. TOURET Jean Louis

Monsieur Jean Marcel JOVER donne procuration à Monsieur André SIDERIS  
Monsieur Gérard CABELLO donne procuration à Monsieur Charles MANEIRO  
Monsieur Claude CARCELLER donne procuration à Madame Françoise MARTIN  
Monsieur Jean Paul BELLOC donne procuration à Monsieur Manuel DIAZ  
Madame Anne Marie WETZEL est désignée secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

Monsieur Louis VILLARET, Président, explique que la commune de Saint-Jean-de-Fos a programmé les travaux de retraitement de l'Avenue du Monument et de d'aménagement d'une Maison de la Poterie.

Le retraitement de l'Avenue du monument participera à l'amélioration de la circulation dans le village et s'intègre dans la mise en œuvre de l'itinéraire de découverte de l'A750 « entre vignes et garrigues ».

Le projet de Maison de la Poterie, portée par la commune et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault depuis décembre 2000, a l'occasion de se réaliser dans le cadre d'un programme nouveau, depuis l'acquisition par la commune du dernier atelier de poterie du département.

L'ensemble des ces travaux, estimés à 2 280 000€, ont été validés dans le cadre de l'Opération Grand Site et devraient être subventionnés à hauteur de 74%.

La commune de Saint-Jean-de-Fos a programmé de réaliser ces investissements sur la période 2005-2006. Néanmoins, pour des raisons budgétaires et techniques, son conseil municipal du (date à définir) a souhaité que la Communauté de communes accepte la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces opérations.

Conformément à ses statuts, la Communauté de communes assurerait cette maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de la convention ci-jointe, les plans de financement étant les suivants :

**Maison de la Poterie**

Coût des projets (en € HT)		Financement (en € HT)	
Maîtrise d'œuvre et honoraires divers	120 000	Etat – DRAC	58 500 <i>10,0000%</i>
Travaux	465 000	Union européenne	175 500 <i>30,0000%</i>
		Conseil Général	175 000 <i>30,0000%</i>
		Conseil Régional	58 500 <i>10,0000%</i>
<b>Total</b>	<b>585 000</b>	<b>Total subventions</b>	<b>468 000</b> <b><i>80,0000%</i></b>
		Commune	117 000 <i>20,0000%</i>

## Retraitement et mise en sécurité de l'avenue du Monument

Coût des projets (en € HT)		Financement (en € HT)	
Maîtrise d'œuvre et honoraires divers	120 000	Etat –FNADT	264 000 <i>20,0000%</i>
Travaux	1 200 000	Union européenne	396 000 <i>30,0000%</i>
		Conseil Général	132 000 <i>10,0000%</i>
		Conseil Régional	198 000 <i>15,0000%</i>
<b>Total</b>	<b>1 320 000</b>	<b>Total subventions</b>	<b>990 000</b> <b><i>75,0000%</i></b>
		Commune	333 000 <i>25,0000%</i>

### Le Conseil, Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement d'une maison de la poterie et de retraitement de l'Avenue du monument par la Commune de Saint-Jean-de-Fos.

D'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe à cette délibération.

Fait à Gignac, le 13 avril 2005

Le Président

Louis Villaret